



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une  
artère sur la commune de Vernier

du 14 février 1973

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Vernier du 24  
novembre 1972;

vu le préavis des archives de l'Etat;

vu les dispositions du règlement sur la désigna-  
tion des artères, du 2 avril 1968;

## A R R E T E :

Il est donné le nom de :

Via Monnet (ancien nom local)

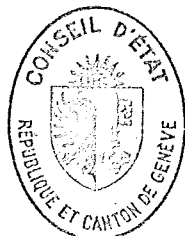
au chemin en voie de construction allant de la route de Mont-  
fleury vers la zone industrielle de Morglas.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er mars 1973.

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
Sautier	3 ex.
Cadastre	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*Halland*